Instructions pour remplir adéquatement la demande d'aide financière

Section 1

Nom de l'organisme Vous devez inscrire le nom complet de l'organisme qui fait la demande. Elle doit obligatoirement être enregistrée en tant qu'organisme de charité.

Inscrire les coordonnées complètes s.v.p.

Section 2

Description du projet pastoral.

Mentionner l'objectif, la clientèle visée, ainsi que toute information nous permettant de bien comprendre votre projet.

Si vous manquez d'espace, veuillez joindre en annexe les pages suivantes.

Veuillez également joindre à la demande les informations suivantes :

Budget du projet

États financiers et bilan de votre organisme

Section 3

Montant demandé

Coût total du projet

Année civile de réalisation du projet

Une demande peut être faite pour 1 année civile seulement. Si votre projet touche plusieurs années civiles, vous devrez faire une demande chaque année.

Section 4

Signatures (2)

NOUVELLE RÈGLE OBLIGATOIRE

Organismes	Supérieur immédiat	Signataire autorisé
Fabriques-Paroisses	Curé	Président d'assemblée
Groupes diocésains	Coordonnateur	Économe ou Évêque
Unité-Zone pastorale	*Voir note*	*Voir note*
Autres OSBL	Coordonnateur	Président

Deux signatures obligatoires pour chaque demande

Note : Les unités et les zones pastorales: Chaque Fabrique-Paroisse doit faire sa propre demande d'aide financière selon la proportion de sa responsabilité financière dans le projet.